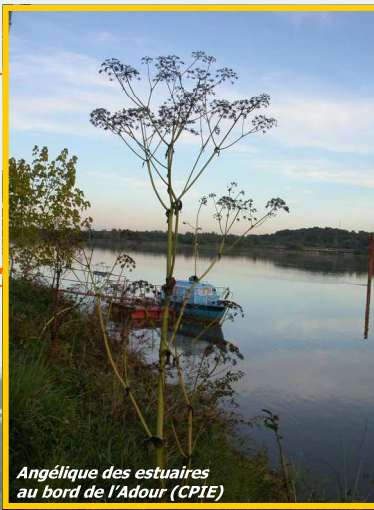


Angélique des estuaires

Angelica heterocarpa



Angélique des estuaires
au bord de l'Adour (CPIE)

Angiospermes, Dicotylédones, Apiacées

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

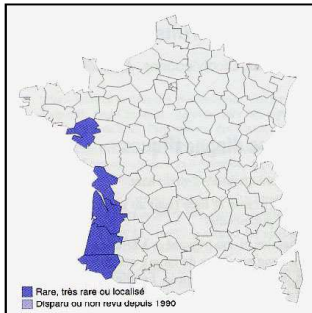
Bénéficie d'un plan de conservation de ses berges 2012

Concernée par la gestion Natura 2000 du site « L'Adour »

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Plante pouvant atteindre 2 m de haut à tige robuste, creuse, lisse, rude et pubescente. Les feuilles basales sont bipennées à folioles lancéolées et aiguës (10 cm de long sur 3 de large) et fortement dentées sur les bords. L'inflorescence est composée d'ombelles à nombreux rayons pubescents. Les fleurs sont blanches à pétales recourbés caractère qui permet de la différencier de sa cousine l'Angélique des bois (*A. silvestris*). Les fruits sont des diachènes ovales-oblongues de 5 mm de large dont les ailes sont plus étroites que le corps du fruit (contrairement à *A. silvestris*).

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



A. heterocarpa est une endémique des côtes atlantiques françaises. On ne la rencontre que dans quatre estuaires : l'estuaire de la Loire, de la Charente, de la Gironde et de l'Adour.

La régression du nombre de stations abritant l'espèce est constatée sur l'ensemble de son aire, en particulier en lien avec l'artificialisation des berges néfaste au maintien de la plante et de son biotope.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Plante vivace (voire bisannuelle d'après certaines observations), il s'agit d'une hémicryptophyte, dont la tige se développe au printemps. La floraison est estivale et la maturation des semences (août) s'accompagne d'un dessèchement des parties aériennes de la plante. La levée des jeunes plantules se fait en octobre-novembre.

Seule la reproduction sexuée permet le maintien de l'espèce, la dissémination des graines s'effectuant par l'eau jusqu'en novembre. Les fortes marées de cette période permettent leur transport jusque dans les hauts niveaux de marnage où elle se dépose sur les digues, les berges...

ÉCOLOGIE

C'est une plante subnitrophile et subhalophile des eaux douces à saumâtres, rencontrée sur des berges argilo-vaseuses à faible pente et peu érodées (niveaux compris entre le niveau moyen des marées et le niveau des plus hautes mers de vives eaux).

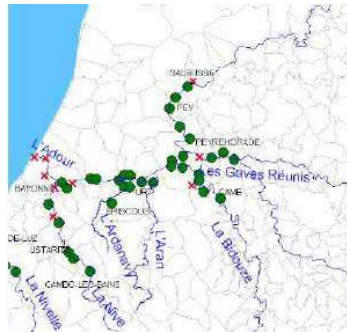
A. heterocarpa possède une forte aptitude de colonisation des berges naturelles ou plus ou moins anthropisées avec les plus fortes densités sur les vases compactes des berges naturelles ou anciennement remaniées.

L'Angélique des estuaires sur le site

IMPORTANCE DU SITE

L'Adour sont considéré comme un fleuve très important pour cette espèce (population relative* de 2 à 15 % - Source MEDD). Cependant et concrètement les enjeux sur l'espèce sont localisés sur le site Natura 2000 L'Adour car les berges habitat de l'espèce appartiennent au zonage de ce second site et non aux « Barthes de l'Adour ».

RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



En 2007, un plan de conservation des berges à *Angelica heterocarpa* a été lancé en Aquitaine et en Poitou-Charentes à l'initiative de l'Etat et de collectivités locales. Le CBNSA est chargé de sa mise en oeuvre. En 2008, le CBNSA confirme la présence de l'espèce *heterocarpa* sur l'Adour et ses affluents (Gaves réunis, Bidouze, Aran, Ardanavy et Nive). Sur l'Adour, elle a été retrouvée de Saubusse jusqu'à Bayonne, en amont de sa confluence avec la Nive.

HABITATS POTENTIELS

L'Angélique à fruits variables est susceptible d'être rencontrée dans la zone soumise au balancement des marées située entre Bayonne et Dax. Son habitat est très dégradé du fait de l'artificialisation des berges et de l'envahissement par des ronciers ou par des plantes invasives (*Baccharis*).

Les milieux propices à l'angélique restent : les berges de l'Adour côté fleuve de Tarnos jusqu'à Saubusse, les exutoires des canaux et les bras morts ainsi que les vieux enrochements où quelques pieds arrivent à se développer dans les anfractuosités ayant bénéficié de dépôts de vase.

MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Artificialisation des berges (endiguement, enrochement...) néfastes à la levée des jeunes plantules et coupant la relation entre le fleuve et les zones humides alluviales.
- Erosion naturelle des berges, accentuée par les travaux en faveur de la navigation (courant et marnage trop important) ou par le pâturage sur la berge.
- Enrichissement des groupements à *A. heterocarpa* par une végétation rudérale (Ronce, Ortie, etc.).
- Développement d'espèces envahissantes colonisant les berges artificialisées (*Baccharis*).
- Dégradation des populations lors de l'exploitation des forêts riveraines.



Angélique des estuaires à Urt (CPIE)

PROPOSITIONS DE GESTION

- Conserver les secteurs végétalisés (groupements naturels types mégaphorbiaies à *Oenanthe crocata*, groupements hygrophiles herbacées) existants encore en arrière des berges. Lorsqu'il s'agit d'un milieu forestier, prendre en compte l'Angélique lors de l'exploitation des boisements.
- Au niveau des canaux débouchant dans l'Adour, favoriser lors des travaux de restauration la mise en place de berges à pente douce favorisant son implantation.
- Lutter contre l'érosion des berges par l'implantation de ripisylves (en particulier le Saule blanc sur lesquels *A. heterocarpa* peut se comporter comme une épiphyte).
- Préserver les peuplements d'Angélique des espèces concurrentes en contact par élimination mécanique (et non chimique) : les espèces rudérales nitrophiles au niveau des zones agricoles ou urbanisées et les espèces envahissantes des berges (*Baccharis*, Erable negundo, Herbe de la Pampa).
- Au niveau de la digue prendre en compte l'espèce lorsque la création ou la restauration de berges artificialisées est indispensable (raisons de protection civile) : préférer la pose de gros blocs non jointés et en pente douce afin de favoriser le dépôt de vase (Ce point concerne davantage le site NATURA 2000 « Adour » où *A. heterocarpa* est également citée).
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC
Action F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces Actions F15 et F16 = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte